



L'INCORRUPTIBLE

Bulletin des Amis de Robespierre (ARBR)

n° 96

2ème trimestre 2016

« Le seul tourment du juste à son heure dernière / Et le seul dont alors je serai déchiré / C'est de voir en mourant la pâle et sombre envie / Distiller sur mon front l'opprobre et l'infamie / De mourir pour le peuple et d'en être abhorré » M. Robespierre, cité par sa sœur Charlotte

« Mais dites-nous donc simplement quel fut Robespierre ? »

Le 28 mai prochain, l'ARBR tiendra sa quinzième assemblée générale. Créée en 1987 dans le cadre des manifestations organisées pour commémorer le bicentenaire de la Révolution Française qui doivent tant à l'engagement de Michel Vovelle, notre association se prépare à fêter son trentenaire. Le plein âge, et quelle vitalité ! Notre association compte aujourd'hui 350 adhérents, répartis dans toute la France et aussi à l'étranger. Elle a publié 96 bulletins depuis sa naissance, une trentaine de brochures, organisé une cinquantaine de conférences, plusieurs colloques et affirmé sa présence régulière le 1^{er} mai au *Salon du Livre d'Expression Populaire et de Critique Sociale* organisé à Arras, ou à chaque 28 thermidor pour honorer la mémoire de notre révolutionnaire, exécuté avec vingt cinq autres révolutionnaires, par ceux qu'il est convenu d'appeler « les Thermidoriens ». L'ARBR est aussi présente depuis 2002 sur le « web », ce qui la fait connaître à l'étranger, et lui a permis de recueillir près de 6000 signatures réclamant à la municipalité d'Arras la légitime création d'un musée destiné au plus illustre de ses citoyens et à la Révolution française dans sa ville de naissance et de jeunesse. En ce domaine les lignes bougent. On le doit surtout au patient travail de notre association qui est à ce jour reconnue par la qualité et le sérieux de ses travaux et nous demeurons déterminés et optimistes sur une proche issue.

En ce début du XXI^{ème} siècle Robespierre continue d'être notre contemporain et nombreux sont celles et ceux qui dans leurs luttes d'aujourd'hui répondent « toujours du nom de Robespierre, même si les libéraux d'aujourd'hui — qui ne sont que les descendants de ceux de la révolution — voudraient bien la nier, faute de pouvoir la faire disparaître, et se régalerait que l'on ignore l'extraordinaire mouvement d'émancipation qu'a été la Révolution Française. Mais

quoi qu'ils puissent faire, la « vérité finit toujours par se frayer son chemin ». Bien au-delà du grotesque portrait reconstitué ou de jeux vidéos décérébrants, la Révolution Française continue d'inventer nos rêves.

J'en prends pour témoignage, comme Claude Mazauric, le succès public des nombreuses biographies ou même de films qui mettent au premier plan notre révolutionnaire. Je m'en tiendrai à celles récentes de Cécile Obligi, d'Hervé Leuwers et de Jean-Clément Martin. Je n'oublie pas pour autant le film d'animation d'Anthony Pascal publié sur notre site.

Ces ouvrages suscitent des débats, parfois passionnés entre robespierristes. On le verra dans ce numéro. Cela ne peut que nous inciter à leur lecture car pour l'essentiel, selon des méthodes, des objectifs et des approches complémentaires, nos biographes répondent à l'injonction de M. Bloch (« *Robespierristes, anti-robespierristes, de grâce, par pitié, dites-nous simplement quel fut Robespierre ?* ») et surtout tentent de restituer à Robespierre sa juste part dans l'œuvre révolutionnaire. Cela renforce notre considération à son égard et nous encourage à poursuivre notre action pour démontrer la modernité et l'originalité transformatrice de sa pensée, face aux préjugés, aux injustices et aux inégalités.

Notre assemblée générale aura la noble tâche de tirer le bilan des deux dernières années qui viennent de s'écouler, de prendre la mesure du contexte et, nous tournant principalement vers la jeunesse, préciser nos objectifs pour célébrer avec l'éclat qu'il se doit le trentenaire de notre association.

Alcide Carton

SOMMAIRE

- Page 2 : Marat et la nuit du 4 août
- Page 3 : Robespierre et la question du droit de guerre et de paix
- Page 4 : la peine de mort à différentes époques de notre histoire
Parution
- Pages 5-6 : le *Robespierre* d'Alain Decaux
- Pages 7-8 : Condorcet et l'instruction des filles (suite)
Nouvelles brèves
- Page 9 : apports et limites du *Robespierre* de Jean-Clément Martin
Remerciements à nos lecteurs
- Page 10 : *la révolution au pays de Robespierre* : la création de la Garde Nationale

Le DVD de la conférence du 5 mars
LA REVOLUTION EN GUERRE
par Anne-Marie Coustou-Miralles
est disponible (5€)

(envoyer le chèque à l'adresse ci-dessous, en indiquant *DVD Coustou* au dos du chèque)

LES AMIS DE ROBESPIERRE
(A.R.B.R.)

Maison des Sociétés, rue Aristide Briand
62000 ARRAS

Mel : amisderobespierre@orange.fr
Site : www.amis-robespierre.org



I.P.N.S.



Marat et la nuit du 4 août 1789

On assiste durant l'été 1789 à la débâcle de l'Ancien Régime. En effet, à Paris, le 14 juillet, l'effervescence est à son comble. On brûle des barrières d'octroi, on pille des boulangeries (1) et surtout on se dirige vers les armureries, au Jardin du Palais Royal, dès le 12 juillet, un jeune avocat, Camille Desmoulin harangue la foule qui accueille toutes les rumeurs ; on parle de complot aristocratique. Une bousculade au jardin des Tuileries, provoquée par une charge des dragons allemands, met le feu aux poudres. Le 13 juillet, on sonne le tocsin. Le 14 juillet, la foule veut s'armer face au rassemblement de troupes qui a lieu à l'extérieur de Paris : elle trouve alors, des fusils aux Invalides, et se précipite à la Bastille pour en chercher de la poudre absente ou presque des Invalides. La Bastille est prise au bout de plusieurs assauts. Les conséquences sont dès lors incalculables et surprenantes.

Le 14 juillet, choc de plusieurs peurs (peur bourgeoise de la banqueroute, peur populaire de la disette et de l'armée, peur de l'armée devant l'insurrection etc...). Très vite, la prise de la Bastille donne à l'événement du 14 juillet, en France, comme à l'étranger, une valeur symbolique. La chute de la Bastille représente l'avènement de la liberté. En Province, dans la deuxième quinzaine de juillet, toutes les villes vont, comme Paris, créer des municipalités élues et des Gardes nationales. Un mouvement profond et confus, bien connu depuis l'étude de Georges Lefebvre « La Grande peur de 1789 » gagne les campagnes. Pour la France paysanne, 1789 restera « l'année de la peur ». Nulle trace de brigands, mais les paysans reportent leurs colères sur les châteaux, les pillent et surtout brûlent les archives des seigneurs. Dans cette révolte du monde paysan, l'Ancien Régime s'écroule.

À Versailles, dans la nuit du 4 août : l'Assemblée, dont bien des membres sont propriétaires, s'inquiète et comprend qu'il faut arrêter cette « jacquerie ». Sur la motion du vicomte de Noailles et du duc d'Aiguillon, on vote d'enthousiasme la fin des privilèges. Les décrets des 5-11 août n'abolissent que les servitudes personnelles, les corvées, les droits de chasse et de colombier, si haïs des paysans. Les droits réels pesant sur la terre, ne sont déclarés que rachetables. La féodalité n'est donc qu'en partie abolie. Il faudra attendre les décrets de 1792 et 1793 pour que les campagnes soient totalement libérées. Mais cet acte reste fondamental, car l'Ancien Régime s'effondre et une nouvelle France apparaît. Partout, le pouvoir des Intendants et des officiers royaux s'écroule. Partout, des corps élus prennent en main le pays. Le 4 août « fonde un ordre politique nouveau. » (2)

Mais on peut dire que les concessions de la nuit du 4 août n'eurent sur la paysannerie qu'une influence réduite dans le temps. Des espaces ruraux, par exemple dans le département du Cantal, montrent assez rapidement, une montée des refus qui est due par une législation équivoque émanant des grandes déclarations de principe de la nuit du 4 août. Dès les débuts de l'été 1790, les potences et les « mais » qualifiés par le directoire départemental de « ... monument d'horreur dressés par des rebelles à la loi... », réapparurent dans certaines vallées de la région d'Aurillac et le procureur syndic du département écrit :

« La misère des habitants et la surcharge des impôts empêchent les rachats des droits féodaux... ». Une agitation paysanne, épisodique se poursuivra en 1791 et 1792 (3)

La relecture de Marat nous montre la lucidité de celui-ci. Mais il ne faut pas croire qu'il est le seul. Une partie des révolutionnaires du monde rural n'est pas dupe (Jean Baptiste Lacoste, J.B. Milhaud etc... du département du Cantal deviendront les leaders Montagnards du département).

L'opinion de Marat peint à mon avis, une partie de l'opinion de la population parisienne, celle qui devait faire bientôt les journées des 5 et 6 octobre 1789. Dans son journal, il écrit : « Gardons-nous d'outrager la vertu, mais ne soyons pas dupes de personne. Si c'est la bienfaisance qui dictait ces sacrifices, il faut convenir qu'elle a attendu un peu tard à élever la voix. Quoi ! c'est à la lueur des flammes de leurs châteaux incendiés, qu'ils ont la grandeur d'âme de renoncer au privilège de tenir dans les fers des hommes qui ont recouvré leur liberté les armes à la main ! c'est à la vue du supplice des déprédateurs, des concussionnaires, des satellites du despotisme, qu'ils ont la générosité de renoncer aux dîmes seigneuriales, et de ne plus exiger des malheureux qui ont à peine de quoi vivre ! C'est à la vue des noms des proscrits, et à la vue du sort qui les attend, qu'ils nous accordent le bienfait d'abolir les garennes, qu'ils nous permettent de ne pas nous laisser dévorer par les animaux... »

Presque tous ces privilèges particuliers tombent nécessairement par la promulgation des lois générales qui doivent les révoquer ; pourquoi donc en avoir fait l'objet d'autant d'arrêtés particuliers. Ne nous laissons pas éblouir par du clinquant ; et en dépit des médailles, des fêtes, des Te Deum, proposés pour célébrer ces grands sacrifices, sachons les apprécier. »

Marat pense certainement à une manipulation des privilégiés qui est vraisemblable, mais cette nuit du 4 août 1789 n'est-elle pas le passage obligé des possédants pour un rétablissement du calme ?

Je conclurai en empruntant à Michel Vovelle ses mots : « La déception la plus lourde affecte les paysans : marché de dupes, penseront-ils, que cette abolition qui se solde par un rachat onéreux, voire impraticable. Mais la pratique commence à corriger l'inachèvement du nouveau droit et dès lors se dessine un mouvement de refus collectif d'acquiescer les prestations anciennes.

Quelles que soient les limites de sa portée, la nuit du 4 août conserve une importance majeure dans le déroulement de la Révolution et plus largement dans l'histoire de la France moderne. »

Bernard Vandeplass.

- (1) Même si le pillage de boulangeries est anecdotique, il reste un fait incontestable.
(2) HIRSCH (Jean-Pierre), *La nuit du 4 août*, éd. Folio histoire, Paris, 2013. (Première édition 1978).
(3) VANDEPLAS (Bernard), *Le département du Cantal : étude politique, économique et sociale 1789-1852, thèse de doctorat, Paris X.*
(4) VOVELLE (Michel), *La Chute de la monarchie 1787-1792*, Paris, édition

Robespierre et la question du droit de guerre et de paix

Dans sa récente biographie de Robespierre, l'historien Jean-Clément Martin reprend à son compte la critique émise par Manon Roland, qui haïssait Robespierre et cherchait à le faire passer pour un personnage médiocre, critique selon laquelle la stratégie de l'Incorruptible aurait consisté à « reprendre des idées émises par d'autres et à les mettre en forme »¹. Comme exemple « frappant » illustrant cette prétendue stratégie, il cite le débat sur le droit de guerre et de paix qui s'ouvrit à l'Assemblée constituante le 15 mai 1790. C'est donc sur cet exemple précis choisi par l'auteur lui-même que nous analyserons la validité de cette critique faite à l'Incorruptible.

Cette discussion avait été ouverte dans le cadre de la rédaction de la constitution, mais elle avait été provoquée par des circonstances bien précises. Sous prétexte d'un conflit entre l'Angleterre et l'Espagne, le ministre de la guerre Montmorin avait demandé à l'Assemblée de voter des subsides pour l'armée afin de prêter main forte à l'Espagne, alliée de la France dans le cadre du « pacte de famille ». La question du vote des subsides avait forcément ouvert la question de savoir à qui devait appartenir le droit de guerre et de paix. Pour Mirabeau, ce droit ne pouvait appartenir qu'au roi, en tant que chef de l'exécutif. Quelques députés du « côté gauche », dont Robespierre, s'y opposèrent, affirmant que seuls les représentants de la nation pouvaient légitimement prendre de telles décisions.

JC Martin fait remarquer que Lameth avait parlé avant Robespierre et résumé, selon lui, les principaux arguments, avant d'ajouter « Robespierre

Robespierre qui réduisait la question à sa définition constitutionnelle, mais Alexandre de Lameth, qui disait la chose suivante : « Cette question ne peut faire aucun doute dans cette assemblée : le droit de faire verser le sang, d'entraîner des milliers de citoyens loin de leur foyer, d'exposer les propriétés nationales ; ce terrible droit, pouvons-nous le déléguer ? Je demande donc que nous discutons d'abord cette question constitutionnelle. »

Robespierre, qui intervint donc après Lameth, développa plusieurs arguments. Dix journaux rendirent compte de son intervention, dont le Point du jour qui précisa « Mr Robespierre s'est élevé à des considérations plus importantes²... ». Nous résumons ici l'ensemble de ses arguments.

Selon lui, il fallait s'opposer au vote des subsides et refuser de se lancer dans une guerre dont on ne connaissait pas les mobiles réels. La France avait reconquis sa liberté et d'autres nations étaient probablement tentées de suivre son exemple (ce en quoi il ne se trompait pas). Ce projet de guerre était vraisemblablement une machination des cours étrangères qui craignaient que « les peuples opprimés, comme nous l'étions, n'imitent notre exemple » et qui voulaient « les occuper d'une guerre » (idée à rapprocher de celle de Georges Orwell dans son roman 1984). Au lieu de se lancer dans une guerre qui ferait le malheur des peuples, il fallait au contraire « manifester à la face de l'univers » que la France avait renoncé à tout esprit de conquête et d'ambition et qu'elle ne se battrait que si elle était attaquée. Il fallait leur faire la déclaration suivante : « La nation française contente d'être libre ne veut s'engager dans aucune guerre et veut vivre avec toutes les nations dans cette fraternité qu'avait recommandée la Nature. » Ainsi les peuples d'Europe comprendraient « qu'il est de leur intérêt de protéger la nation française parce que c'est de la France que doit partir la liberté et le bonheur du monde. »

Ainsi, si Robespierre intervint après Lameth, ce n'était pas pour tenter de se mettre en valeur, contrairement à ce que prétend Mr Martin qui parle de « posture » de sa part, mais pour ajouter à l'argumentaire de Lameth une idée nouvelle qui lui tenait à cœur et lui paraissait capitale au point qu'il ne cessa de la reprendre par la suite

jusqu'à sa mort. Cette idée, dont n'avait pas parlé Lameth (qui réduisait la question à sa facette constitutionnelle), c'était le rapport des Français aux autres peuples d'Europe, autrement dit la question du droit naturel universel.

Pour lui, la question du droit de guerre et de paix n'intéressait pas seulement les Français car elle posait directement la question des relations



entre les peuples. En effet, le roi et le ministère voulaient entraîner la France dans une guerre contre l'Angleterre pour des raisons que nous qualifierions aujourd'hui d'impérialistes, c'est-à-dire de concurrence pour la possession de colonies. L'Incorruptible souhaitait donc que la France fit savoir aux autres peuples d'Europe qu'elle ne rentrerait jamais en guerre contre eux pour de telles raisons. Pour cela, il fallait donc « manifester à la face de l'univers » que ce type de relations que les monarques avaient jusque-là imposé à leur peuple n'était plus de mise pour la France révolutionnaire. En réalité, Robespierre, à son habitude, élargissait le débat. D'un débat qui était resté jusque-là dans le cadre constitutionnel et strictement national, il faisait un débat sur les relations internationales entre les peuples et sur la responsabilité de la France révolutionnaire vis-à-vis des autres peuples. Était-ce là une posture ? Était-ce l'attitude d'un député médiocre qui se contentait de reprendre le propos de ses semblables et de les aménager pour se faire valoir ? Laissons la responsabilité de cette affirmation à l'auteur de cette nouvelle biographie.

Anne-Marie Coustou-Miralles

1 – JC Martin, *Robespierre, la fabrication d'un monstre*, p 102-103, éd. Perrin, 2016

2 – Maximilien Robespierre, *Œuvres complètes, tome VI*, p 357 à 362, Société des études robsperristes, 2011



durcit le trait contre le roi, traité comme on l'a dit de « commis » (de la nation, bien-sûr) et de « délégué » et réduit la question à la définition constitutionnelle ».

En réalité, ce n'était pas

LA PEINE DE MORT A DIFFERENTES PERIODES DE NOTRE HISTOIRE

SOUS L'ANCIEN REGIME: *L'ordonnance de 1670 prévoyait la peine de mort pour 115 crimes*

Au nom du roi, absolu, charismatique, la justice avait la main lourde: les infanticides, les vols à main armée étaient passibles de la pendaison, comme le vol de biens par des domestiques chez leurs patrons.

Un éventail des peines était à la disposition des juges, pour marquer les corps publiquement, dans une époque qui ne connaissait pas la prison, autrement que comme lieu de relégation.

Après la torture judiciaire - la fameuse "question" - le condamné pouvait subir, en fonction de critères précis, le fouet, la flétrissure, le carcan, la pendaison, la décapitation, le démembrement sur la roue, voire l'écartèlement et le fer pour les cas les plus graves.

Les exécutions étaient de véritables spectacles, destinés à attester de la puissance souveraine et à impressionner d'éventuels brigands ou opposants.

La foule ne s'y trompait pas, qui se pressait pour apprécier la dextérité du bourreau et la force d'âme du supplicié, quitte à tuer le bourreau maladroît ou à exiger par l'émeute la grâce d'un innocent.

PENDANT LA REVOLUTION : *Le code pénal de 1791 ramena le nombre de crimes passibles de la peine de mort à 32*

L'article 3 de cette nouvelle version stipulait que "tout condamné à mort aura la tête tranchée"; la veille de son adoption, Robespierre avait plaidé en vain pour l'abolition de la peine de mort.

L'exécution légale est cependant profondément modifiée, la décision est prise de confier la mise à mort à une machine chargée de décapiter les condamnés, en évitant toute souffrance inutile.

Après une année d'essai, la guillotine entre en fonction le 25 avril 1792.

Il n'est pas douteux que la manière de donner la mort ait représenté une avancée pour les gens de l'époque.

Le code de Brumaire an IV réduisit le nombre de ces crimes à 30 et le code Napoléon à 27

AU XIXe SIECLE : *En 1832, une révision du code aboutit à la suppression de 16 cas de peine de mort et la législation introduisit une notion nouvelle : les circonstances atténuantes; la possibilité était donnée au jury d'éviter la condamnation capitale qui jusqu'alors était automatique.*

Les conséquences en furent immédiates: alors qu'on avait prononcé, de 1826 à 1830, une moyenne de 111 condamnations à mort par an, cette moyenne allait chuter à 48 pour la période de 1841 - 1845, à 40 pour la période de 1856-1862.

AU XXe SIECLE : *A la veille de 1914, il ne restait plus que 7 crimes passibles de la peine capitale*

19 condamnations à mort furent prononcées pour la période 1929-1939.

Ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après, la peine de mort a suivi une courbe descendante sous la Vè république :

| Condamnations à mort | DE GAULLE 1959—1969 | POMPIDOU 1969—1974 | GISCARD 1974—1981 |
|----------------------|------------------------|-----------------------|----------------------|
| prononcées | 30 | 15 | 7 |
| exécutées | 11 | 3 | 3 |

Trois mois après les élections législatives de juin 1981, l'abolition de la peine de mort est votée par 369 députés.

Gérard Raux

Sources:

- Jean Clément-Martin, " La Terreur - part maudite de la Révolution" éditions Gallimard 2010
- Hebdomadaire "Marianne" septembre 1981- Eléments statistiques extraits du dossier sur la peine de mort.



Publication

3ème édition (2015) Michel Vovelle

La révolution française (1789-1799)

Un bon récit dominé par un vrai travail d'écrivain et de commentateur avisé de cartes et graphiques, qui sait montrer la complexité des faits sans se noyer dans le superflu : tout y est approché, traité avec nuance et circonspection, mais sans rien en rabattre sur l'importance absolument considérable de la mutation révolutionnaire, à la fin du XVIIIème siècle, de ce pays qui était alors la principale puissance européenne et, simultanément, la France des Lumières.

Claude Mazauric



Il est bien difficile, presque impossible, de résumer la longue et brillante carrière d'historien d'Alain Decaux en quelques lignes. En effet, l'homme est multiforme. Il est d'abord l'auteur de très nombreux ouvrages historiques marquants pour notre génération. On peut notamment citer, mais parmi tellement d'autres, des biographies-références d'écrivains comme Victor Hugo (1) ou Alexandre Dumas (2). Nous avons tous un ou plusieurs « Alain Decaux » sur notre bibliothèque. Ses livres représentent soixante-dix ans de publications fécondes et inspirées.

Il est aussi un homme de la modernité, ayant fait entrer l'Histoire dans les foyers via les médias: la radio et la télévision. Citoyen éclairé et progressiste, il fut ministre de la francophonie de 1988 à 1991, francophonie qu'il défendait et incarnait à merveille, membre éminent de l'Académie Française depuis 1979.

Que retenir donc de ce géant de la transmission de l'Histoire?

« Le Voyageur du temps »

Prioritairement, sans doute, ces vingt années de télévision d'« Alain Decaux raconte... » qui s'ajoutaient d'ailleurs à une longue série novatrice « La caméra explore le temps » diffusée entre 1957 et 1966, série de grande qualité historique à succès. Decaux avait rapidement compris qu'on pouvait proposer aux téléspectateurs des émissions historiques rigoureuses et populaires.

De 1969 à 1987 « Alain Decaux raconte... » allait bouleverser la diffusion de l'Histoire à la télévision. Cette image fixe de l'historien au regard doux, le front haut et dégagé, ses lunettes d'écailles épaisses devient familière aux Français. Le décor est strictement dépouillé, une simple table. Et puis, le geste du bras qui s'anime et la voix s'élève, parfois volontairement rapide, lente, saccadée ou forte. Et à chaque fois, la magie opère. Alain Decaux était un conteur génial qui nous narrait l'histoire, toutes les histoires, les « grandes » et les « petites », de toutes les époques.

Maniant la langue française avec une rare dextérité, parfois dans l'improvisation, se fiant à sa gigantesque mémoire et à ses prodigieuses connaissances, le regard fixe mais sans aucun prompteur, il amenait le téléspectateur - nous - là où il le désirait et lorsque l'émission se terminait, nous étions non seulement plus cultivés mais surtout émerveillés de la richesse de cette science humaine qu'on nomme Histoire.

Lui-même se voyait comme un voyageur qui se posait dans chaque foyer:

« Chaque mois, depuis 1969, je tente de ressusciter, sur Antenne 2, la trame d'un événement, le destin d'un homme, la vie d'une femme. [...] C'est en voyageur du temps que, chaque, mois, je tiens à me rendre chez mes amis inconnus. » (3)

François Mauriac l'appelaient le « fameux conteur de vraies histoires. » (4)

Maurice Clavel qui ne goûtait que modérément la programmation de la télévision appréciait particulièrement les émissions d'Alain Decaux: « Nous avons été saisi par un homme seul. Et il me semble bien que c'est la seule idée neuve que la télévision française ait apporté au monde. » (5)

L'humanisme d'Alain Decaux

Robert Hossein, qui travaillera avec lui pour le spectacle consacré à la Révolution Française « La Liberté ou la Mort » insiste non seulement sur ses talents et son professionnalisme mais plus encore sur ses qualités humaines: « Decaux est un ra-

conteur d'histoires, un homme de cœur, de foi. Il est d'une grande tendresse, il est tolérant. [...] Il raconte l'Histoire d'une façon passionnante. Son texte est admirable, car il parle à la fois à l'intelligence, au cœur, et à l'âme. De plus, il possède le sens de la dérision. » (6)

L'humanisme d'Alain Decaux est une valeur fondamentale. Parmi ses innombrables émissions télévisées où il a évoqué la plupart des acteurs et des événements de l'Histoire, l'une de celles qu'il préférerait n'était autre qu'un vieux poilu anonyme, honteusement condamné à mort par l'armée française en 1917 après la tragédie du Chemin des Dames. Vincent Mouliia avait pu, en s'évadant miraculeusement, échapper à ce châtement infamant et dans ses vieux jours regagner ses landes natales. C'est Alain Decaux qui, par la notoriété de son émission médiatisée, réhabilitera son honneur de combattant loyal de Verdun et lui fera remettre symboliquement la Croix de guerre. De cet homme du peuple, Alain Decaux nous dira: « Vincent Mouliia, vous le savez, a occupé une grande place dans ma vie de « raconteur » de télévision. » (7)

Nous avons pu travailler sur les archives de la Justice Militaire et notamment sur le conseil de guerre de ce pauvre soldat. Prenant connaissance de notre publication, (8) Alain Decaux nous adressa un courrier d'une gentillesse infinie nous déclarant être « l'un des plus avisés de mes confrères » (9) et en nous priant de croire « à toute mon amitié. » (10)

La stupéfaction céda immédiatement la place à une immense émotion: Quoi? C'était le monumental, l'immense Alain Decaux qui n'hésitait pas à nous donner son amitié comme confrère? Tel était Alain Decaux dans sa modestie même, un grand monsieur d'une élégance remarquable.

Rendez-vous avec Robespierre

Durant son activité historique incessante, Alain Decaux a rencontré à de multiples reprises l'Incorruptible. Sans prétendre à l'exhaustivité nous pouvons lister: en 1964, la fameuse émission télévisée de la série « La caméra explore le temps » « La terreur et la Vertu » réalisée par Stellio Lorenzi. (11) La confrontation Danton - Robespierre y est extrêmement fouillée loin des caricatures télévisées malheureusement habituelles. C'est l'acteur Jean Négroni qui incarne Robespierre. Alain Decaux continuera sa collaboration avec Stellio Lorenzi épaulé de Georges Soria pour écrire en 1979 « Danton et Robespierre » mais surtout en 1988 pour le scénario et les dialogues du grand spectacle de Robert Hossein « La Liberté ou la Mort ». (12)

En 1983, presque seul parmi les historiens médiatisés, il prend la défense de Robespierre, insistant sur sa probité et son honnêteté alors que c'est Danton que l'on exalte à travers le film d'Andrzej Wajda « Danton ».

« Le plus propre fut Robespierre. [...] Rien n'a fait dévier Robespierre de la ligne de conduite qu'il s'était tracée. » (13)

Mais la contribution la plus importante de Decaux à Robespierre demeure celle réalisée dans le cadre très original et novateur des « face à face de l'histoire » publiée dans le magazine Historia en 1974 (14) puis en livre. (15)

« Alain Decaux nous emmène chez Robespierre. Nous répétons que tous les propos qui sont prêtés à l'Incorruptible sont strictement authentiques et qu'aucune modification ne leur a été apportée. C'est la voix même de Robespierre que nous entendons grâce

(suite page suivante)



au talent d'Alain Decaux. » (16)

Une jeunesse avec Robespierre

La découverte de Robespierre s'effectue au lycée. Alain Decaux l'explique alors qu'il se trouve devant la maison Duplay: « Simple élève de seconde au lycée Jeanson-desailly, je m'arrêtai un après-midi devant la maison de la rue Saint-Honoré qui portait le numéro 398. [...] Je voulais découvrir ce qu'il restait de la maison de Robespierre. [...] Je me souviens. Timidement, à la femme qui balayait, le potache que j'étais demanda.

Madame, la maison de Robespierre, c'est bien ici?

Oui, c'est ici.

Le ton de sa réponse me prouvait que je n'étais pas le seul à m'intéresser à l'Incorruptible. Souvent, on devait lui poser la même question. Silencieusement, j'ai regardé autour de moi. Et puis je m'en suis allé. » (17)

Étudiant à la Sorbonne, il apprend l'historiographie de la Révolution Française grâce notamment aux cours de Georges Lefebvre, titulaire de la chaire de la Révolution Française et lillois d'origine comme lui. Il avoue son enthousiasme pour Albert Mathiez et son combat en faveur de Robespierre:

« Le XIXe siècle a idéalisé Danton, au détriment de Robespierre. L'impur plutôt que le pur. Il a fallu attendre l'entrée en lice, au XXe siècle, du grand historien Mathiez, entouré et suivi de disciples ardents, pour que l'image se transforme. J'ai moi-même suivi à la Sorbonne un cours de Georges Lefebvre sur Robespierre. Nous étions peu nombreux, mais passionnés à découvrir une image différente de celui que Michelet avait accablé. » (18)

Reconnaître l'Incorruptible

Alain Decaux a parfaitement analysé les qualités exceptionnelles de Robespierre et notamment sa sincérité au service du peuple, c'est-à-dire de l'immense population laborieuse qui avait été méprisée et écrasée sous l'Ancien Régime et qui était écartée de tout pouvoir par les bourgeois des Assemblées.

« Un député, presque seul, songeait à défendre les droits des pauvres gens et que ce député s'appelait Robespierre. » (19)

« La prodigieuse carrière de Robespierre a pris son élan sur un intérêt réel manifesté aux déshérités. » (20)

« Qu'il parle du peuple, il y a dans sa voix, dans toute son attitude, comme une sorte d'enthousiasme, de sincérité profonde qui ne peut venir que du cœur. » (21)

L'incarnation de la Révolution

Alain Decaux s'interroge sur les sentiments extrêmement contradictoires suscités par Robespierre:

« Je pense à cette meute d'ennemis qui ont accompagné Robespierre, de son vivant comme après sa mort. » (22)

« On comprend qu'il ait été passionnément aimé. On comprend aussi qu'on l'ait haï avec férocité. Il est un sentiment que nul à son endroit ne peut ressentir: l'indifférence. » (23)

Pour l'historien, le sacrifice de Robespierre s'inscrit dans la logique de son attachement indéfectible à ses convictions et de son courage. « Ce que nul, ami ou ennemi, ne peut dénier à Robespierre, c'est de s'être sacrifié tout entier à sa vie politique. Il a toujours su, dès qu'il s'est engagé dans son combat, qu'il y laisserait la vie. » (24)

Alain Decaux a analysé avec justesse la trajectoire politique de Robespierre. Sans nul doute a-t-il éprouvé de l'admiration pour l'Incorruptible qui fut sous l'an II l'un des sauveurs de la France.

« Encore une fois, je songe au sort singulier de cet homme. Presque seul, il avait refusé cette folle guerre dans laquelle les Girondins avaient plongé la France, faisant d'ailleurs le jeu de la monarchie. Mais quand il avait fallu mener cette guerre, il s'y était livré corps de âme, à l'avant-garde.animateur du comité de salut public, il incarnait la Révolution. » (25)

Bruno DECRIEM

NOTES

1: Decaux (Alain): Victor Hugo, Librairie Académique Perrin, 1984, 1036 P.

2: Decaux (Alain): Dictionnaire amoureux d'Alexandre Dumas, Éditions Plon, 2010.

3: Decaux (Alain): Alain Decaux raconte n°3, Librairie Académique Perrin, 1980, 397 P. P. 9 (Préface).

4: Cité dans: La Liberté ou la Mort, texte de Alain Decaux, Stellio Lorenzi, Georges Soria, L'Avant Scène Théâtre, numéro 839-840, 1er-15 décembre 1988, 116 P. P. 47.

5: Ibid.

6: Op. cit. P. 51.

7: Lettre d'Alain Decaux à l'auteur, 2 février 2011.

8: Article d'Alain Decaux: « Moi, Vincent Moulia condamné pour l'exemple en 1917 » dans Alain Decaux raconte n° 3, op. cit. P. 244-277.

Decriem (Bruno): « Vincent Moulia: victime et héros du conseil de guerre de Maizy sur le Chemin des Dames en 1917 » dans le: Bulletin de la Société de Borda n° 500, 2010, P. 453-474.

9: Lettre d'Alain Decaux à l'auteur, 2 février 2011.

10: Ibid.

11: Disponible en 2 DVD:

INA Éditions: Danton-Robespierre La Terreur et la Vertu, réalisé par Stellio Lorenzi pour la collection « La caméra explore le temps », 1964 - 2009 (1h 58 + 1h 46).

12: La liberté ou la Mort, op; cit.

13: Les Nouvelles Littéraires n°2868, du 6 au 12 janvier 1983, P. 13.

14: Historia n° 336, novembre 1974: Alain Decaux fait parler Robespierre: « pourquoi êtes-vous l'Incorruptible? » P. 52-65.

15: Decaux (Alain): Les face-à-face de l'histoire, librairie Académique Perrin, 1977, 474 P. P. 89-112, Robespierre.

16: Historia, op. cit. P. 52.

17: Decaux (Alain): Les face-à-face de l'histoire, op. cit. P. 89-90.

18: Op. cit. P. 110.

19: Op. cit. P. 96

20: Ibid.

21: Decaux (Alain): Les face-à-face de l'histoire, op. cit. P. 98.

22: Op. cit. P. 105.

23: Op. cit. P. 110

24: Ibid.

25: Decaux (Alain): Les face-à-face de l'histoire, op. cit. P. 107.

Nous avons publié dans nos précédents bulletins deux articles à propos des propositions scolaires de Condorcet essentiellement contenues dans les Cinq Mémoires, discutées devant l'assemblée en 1791-92. Dans le premier nous avons montré comment Condorcet concevait l'instruction primaire articulée avec son projet constitutionnel, et, en particulier, le rapport philosophique et politique qu'il proposait entre instruction et éducation. Pour lui l'école républicaine instruit pour que chacun devienne son propre éducateur, capable en toute chose de faire l'exercice de sa raison.

Dans le second, nous avons abordé la question de la laïcité scolaire. Condorcet est dans son temps quand il faut soustraire l'enseignement de la prérogative religieuse. Instituer (en asseoir les fondations) la République suppose une école soustraite à toutes les influences de l'opinion et dont les programmes et les finalités posent le problème de la vérité et de l'erreur. Aucun ordre politique ne peut être légitimé en dehors du vrai et du faux et Condorcet pose la question de la liberté inscrite dans la Déclaration jusqu'à son ultime condition. Non seulement la question de l'enseignement ne peut être confiée à aucun ordre religieux, mais elle doit être aussi à l'abri des pouvoirs politiques locaux ou commerciaux. L'École de Condorcet ne peut pas être un outil d'adaptation sociale mais un organe de la Liberté.

Dans le contexte de l'époque, qu'il s'agisse de Condorcet ou de Le Pelletier, les propositions sont en rupture radicale avec l'existant, subordonnant la question des moyens aux finalités humanistes : elles sont révolutionnaires.

Qu'en est-il pour l'instruction des filles ? Quelles sont leurs conditions de vie ?

Beaumarchais nous en dit bien long dans le *Mariage de Figaro* et Restif de la Bretonne dans le *Curé patriote* ou les *Nuits de Paris*. Tous deux nous en apportent un éclairage intéressant. Mais que sait-on des conditions concrètes de vie des plus humbles ? Les femmes de la campagne travaillent dur. Nombre des plus jeunes se prolétarisent, souvent à domicile (1). Une sur dix meurt en couches en dépit des efforts de Turgot et d'autres pour former des sage-femmes, et la mortalité infantile atteint 25 à 30 %. Même si dans la noblesse et la société bourgeoise, nous dit Rosa Bogaert dans un mémoire non-publié écrit en 1997 (2), elles sont de plus en plus nombreuses à être lettrées, ce n'est pas le cas des « femmes du peuple ».

Elles sont aussi les victimes de toutes sortes de préjugés. Robespierre, avec un talent de galant homme en 1787, les dénonce dans son discours d'accueil de L.F. de Kéralio à l'Académie d'Arras, plaidant pour, qu'à l'égal des hommes, elles siègent de plein droit dans les Académies. Parmi ces préjugés, ceux hérités de la chrétienté sont valeurs dominantes. Qu'elles travaillent aux champs, dans les premières manufactures, ou soient de meilleure condition, les femmes sont faites pour faire et élever les enfants, dans la vertu, silencieuses, et à la maison. C'est dans leur nature.

Mais, surtout elles ne sont pas et ne seront pas citoyennes ; ni pour désigner les représentants des trois ordres aux Etats généraux (à part quelques cas particuliers de veuves ou de riches héritières célibataires et à l'autre bout quelques corporations féminines fort rares.), ni pendant toute la révolution. Ce sont pourtant elles, nous dit Rosa Bogaert qui tiennent les cordons de la bourse, assurent la subsistance et l'éducation des enfants et subissent de plein fouet les conséquences des difficultés économiques dans lesquelles se débattront nos révolutionnaires. Elles ne manqueront pas, d'ailleurs, d'y tenir une place remarquable dans les grands

événements.

Condorcet défend alors devant l'Assemblée (1791) des idées à contre courant de la pensée commune. Chacune de ses propositions s'adresse aux préjugés, et s'adresse au bon sens.

Il est nécessaire, affirme Condorcet, que les femmes partagent l'instruction donnée aux hommes. « En effet, toute instruction se bornant à exposer des vérités, à en développer les preuves, on ne voit pas comment la différence des sexes en exigerait une dans le choix de ces vérités ou dans la manière de les prouver. » « Elles ne doivent pas être exclues de celle relative aux sciences, parce qu'elle peuvent se rendre utiles à leurs progrès soit en faisant des observations, soit en composant des livres élémentaires. »

Voyons-en les arguments (3):

- Pour qu'elles puissent surveiller celles de leurs enfants. [NB : l'instruction]

- Parce que le défaut d'instruction des femmes introduirait dans les familles une inégalité contraire au bonheur.

- Parce que c'est un moyen de faire conserver aux hommes les connaissances qu'ils ont acquises dans leur jeunesse. Ils et elles parleront ainsi d'égal à égal dans leur foyer.

- Parce que les femmes « ont les mêmes droits que les hommes » Elles doivent donc être en capacité égale de pouvoir exercer réellement leurs droits.

- L'instruction doit être donnée en commun, et les femmes ne doivent pas être exclues de l'enseignement par un même maître choisi indifféremment dans l'un ou l'autre sexe. On fera des économies ajoutées car dans les petits villages on n'aura besoin que d'une école.

- L'instruction est utile aux mœurs, et loin de leur être dangereuse. En ne séparant pas les enfants on préserve de toutes les corruptions. Il cite alors Rousseau : « Rousseau, qui attachait à la pureté des mœurs une importance peut-être exagérée pour l'intérêt même de cette pureté, voulait que les deux sexes se mêlassent dans leurs divertissements. Y aurait-il plus de danger à les réunir pour des occupations plus sérieuses ? »

- La séparation des sexes a pour principale cause l'avarice et l'orgueil [...] Dans les institutions d'une nation libre tout doit tendre à l'égalité non seulement parce qu'elle est aussi un droit des hommes mais parce que le maintien de l'ordre et de la paix l'ordonne impérieusement [...] Une constitution qui établit l'égalité politique ne sera jamais ni durable, ni paisible si on la mêle avec des institutions qui maintiennent les préjugés favorables à l'inégalité.

- Il serait dangereux de conserver l'esprit d'inégalité dans les femmes ce qui empêcherait de le détruire dans les hommes.

- La réunion des deux sexes dans les mêmes écoles est favorable à l'émulation et en fait naître une qui a pour principe des sentiments de bienveillance et non des sentiments personnels comme l'émulation [NLDR : compétitive] des collègues (4)

Comme pour la question laïque, celle de l'égalité des sexes n'est qu'une déclinaison de la déclaration des droits. Parmi les arguments avancés par Condorcet, nombre sont utilisés par d'autres révolutionnaires, Saint-Fargeau et Robespierre en particulier.

(suite page suivante)



Toutefois, aucun d'eux ne prit position sur la question du droit de vote des femmes, ni en sa faveur, ni en sa défaveur ; si la question fut débattue d'abord dans la presse et les opuscules, elle n'apparut pas à l'Assemblée.

Doit-on se contenter alors de l'argument rapidement avancé que la Révolution ne se préoccupa pas du sort des femmes ? Ce n'est pas l'opinion de Rosa Bogaert. Elle pointe deux décisions libératrices : la création de l'état civil et le changement de statut du mariage, puis l'institution du divorce. Certes, il faudra presque deux siècles pour que les femmes accèdent au droit de vote, (1946) que le système scolaire impose la mixité (1975) (5) à laquelle peuvent échapper certains établissements privés. Mais la révolution aura accompli en ce domaine un travail précurseur considérable. Bien des discours d'aujourd'hui nous invitent à relire les Cinq Mémoires. Condorcet sur l'œuvre duquel, à juste titre d'ailleurs, bien des critiques ont été avancées y aura largement contribué.

Alcide Carton

NOTES :

(1) Maximilien Carton, agriculteur à Warlus, marié en l'an II à Henriette Legay aura douze enfants dont cinq filles. Toutes, sous l'Empire, comme l'aura été leur mère sans doute avant elles seront dentellières à domicile, dès leur plus jeune âge (Recherches personnelles aux archives départementales du Pas-de-Calais – premiers recensements de la population de Warlus.)

(2) BOGAERT Rosa & Georges: La Condition des femmes pendant et avant la Révolution. Mémoire manuscrit non publié. Rosa Bogaert et son mari Georges étaient membres de l'ARBR. Ils sont décédés en février 2008.

(3) À voir dans Cinq Mémoires pour l'Instruction Publique GF Flammarion 1988 (N°783)

(4) On se rapportera ici au discours de Robespierre devant l'Académie d'Arras 1787. On y retrouve le même argument relatif à la vie des Académies

(5) Généralisation par décret de la loi « Haby »

Brèves

L'ARBR tient un stand au *Salon du livre d'Expression Populaire et de Critique Sociale* le dimanche 1er mai à Arras. A noter l'interview de Jean-Clément Martin, auteur de « Robespierre, la fabrication d'un monstre » à 17h30 à l'Office Culturel (61, Grand'Place)

La Société des Etudes Robespierristes inaugure son site internet. Pour retrouver toutes les actualités de la Société et des études révolutionnaires : <http://etudesrobepierristes.com/> (abonnement gratuit)

Parution du N°383 des Annales Historiques de la Révolution Française : Louis-Bernard Guyton, « l'illustre chimiste de la République »

Soutien financier au docu-fiction *Robespierre à Arras* : Près de 1500€ recueillis à ce jour. Il est toujours temps d'apporter votre contribution (indiquer « docu-fiction » au dos du chèque)

Notre fidèle amie **Kuniko Ohara** de Tokyo, nous fait savoir que l'éditeur du roman sur Robespierre « *Safari Park Hôtel* » qu'elle a écrit en 2009, lui propose de publier la traduction qu'elle a faite du livre de Victor Freichsmann sur « les mémoires de Charlotte Robespierre »

Rappel : le 6 mai 1758, naissance de Maximilien Robespierre à Arras

Musée Robespierre : avant la fin de l'année, le maire d'Arras doit statuer sur l'avenir de la maison de Robespierre. Au cours de deux entretiens ces derniers mois, une délégation de l'ARBR a rappelé le soutien populaire apporté au musée (6000 signatures), ainsi que notre demande de création d'un centre de documentation et de recherche sur la période révolutionnaire.

Retour sur la **conférence d'Anne-Marie Coustou Miralles** du 5 mars « la révolution française en guerre » : Une

cinquantaine de personnes a suivi avec attention l'exposé très structuré de notre amie conférencière, qui a abordé la question de la Révolution française en guerre sous ses aspects politiques, économiques et humains. Une cérémonie amicale a clôturé la journée pour les 90 ans de Christian Lescureux, fondateur de l'ARBR (à droite sur la photo, en compagnie d'Alcide Carton, actuel président)



Publié en janvier dernier, la dernière biographie en date de Robespierre aux éditions Perrin, dont nous venons de terminer la lecture, nous a laissé sur des sentiments mitigés ou plutôt ambigus comme son titre d'ailleurs: « Robespierre La fabrication d'un monstre ».

Ce titre est à prendre effectivement au sens second, c'est-à-dire comment les thermidoriens en ont fait un monstre afin de se dédouaner de leurs propres responsabilités dans les crimes commis pendant la Révolution.

L'auteur Jean-Clément Martin est un grand historien spécialiste de la mémoire des guerres de Vendée et qui a souvent rétabli les faits d'une guerre civile dont les événements étaient souvent dévoyés et utilisés par tous les réactionnaires de droite au profit d'une idéologie cléricale et monarchiste. Jean-Clément Martin, sans nier les atrocités des massacres de cette guerre civile, a effectivement démontré comment cette mémoire blanche a été entretenue pour des motifs politiques et idéologiques durant deux cents ans sans rapport avec la vérité historique.

Pour son Robespierre, Martin a choisi un angle intéressant et finalement peu utilisé par les auteurs des innombrables biographies précédentes: celui d'un Robespierre jugé uniquement sur ses actes et débarrassé de toute interprétation psychologique. Il se situe donc aux antipodes de « L'homme Robespierre histoire d'une solitude » de Max Gallo, paru en 1968.

Seconde originalité, l'action de Robespierre est étudiée exclusivement en relation avec les autres personnages de la Révolution et de leurs actions réciproques.

On ne peut que donner raison à l'auteur sur ce point essentiel. Robespierre, homme politique agit en fonction des événements et de ses contemporains

La conclusion sur Robespierre de Jean-Clément Martin est fidèle à sa démarche: « *Au risque de décevoir les lecteurs attendant la solution de l'énigme Robespierre, nous ne l'avons jamais considéré comme un être exceptionnel, possédant des pouvoirs exorbitants. Au contraire, nous l'avons suivi en relation et en comparaison avec ses contemporains, pour montrer ses hésitations et ses échecs comme ses réussites au gré de luttes souvent indécises et régulièrement mal contrô-*

lées. » (P. 344)

Déception? Non. Que l'auteur insiste sur les hésitations, les erreurs mêmes, les échecs, quoi de plus naturel, surtout durant cette période, là pour le coup vraiment exceptionnelle et nouvelle de l'apprentissage de la démocratie et de la politique.

Ce qui est plutôt contestable, à notre avis, c'est cette désagréable impression d'un Robespierre constamment suiviste, souvent sans lucidité devant les événements, peu influent surtout sur les grandes orientations de la Révolution.

On peut ne pas voir en lui un politique exceptionnel ni évidemment infaillible, on ne peut le rabaisser en médiocre ou pire encore, en un quelconque acteur de la Révolution. Comment expliquer alors l'aura dont il bénéficie dans le peuple des tribunes des Assemblées et des Jacobins durant toute cette période de 1789 à 1794?

Comment expliquer également sa position dominante à partir du printemps 1794, tellement attestée que les thermidoriens construiront autour d'elle le portrait du dictateur parfait de la Terreur?

C'est d'ailleurs dans la dernière partie du livre (Chapitre 9: « Portrait du révolutionnaire en monstre »), l'une des meilleures, que l'auteur démontrera cette construction inventée de toute pièce à charge contre Robespierre.

Au final et même si l'on peut regretter l'absence de tout cahier iconographique ainsi que celle de toute source nouvelle, mais là n'était pas le propos de l'auteur, il reste un livre découpant et à la démarche originale, mais on peut ne pas partager tous les avis.

Il n'en reste pas moins que cette biographie est honnête et, sans être favorable à l'Incorruptible, explique son cheminement politique ainsi que le mythe de l'antirobespierrisme. On ne peut qu'apprécier, même avec les réserves présentées ci-dessus, l'apport de l'ouvrage complété par une bibliographie sélective assez judicieuse.

Bruno DECRIEM

Un grand merci à nos lecteurs

Vous êtes nombreux à nous envoyer parfois un petit mot d'encouragement, voire des félicitations pour le travail accompli, pour la qualité du bulletin ou encore pour l'intérêt du site informatique. D'autres nous envoient une carte pour la nouvelle année. Certains, qui se sont « expatriés » de leur terre natale des *Hauts de France*, demandent des nouvelles des robespierristes qu'ils ont connus autrefois.

D'autres encore, prennent ou reprennent contact pour savoir s'ils peuvent être utiles, proposent des sujets d'étude, des articles pour *l'Incorruptible* ou pour le site.

Vous êtes aussi les premiers à apporter votre soutien pour un musée Robespierre à Arras, ou pour que le docu-fiction « Robespierre à Arras » entrepris par nos jeunes étudiants arrageois puisse voir le jour (près de 1500€ nous sont parvenus à ce jour).

Chacun apporte par son adhésion à l'ARBR, parfois bien généreusement et toujours selon ses moyens, le soutien financier dont nous avons tant besoin.

Merci pour tous ces encouragements à poursuivre notre travail, car il y a encore fort à faire pour que les apports de la révolution française et ce que la pensée et l'action de Robespierre en particulier ont livré aux générations suivantes, soient reconnus à leur juste valeur historique.

Vous pouvez aussi faire connaître le bulletin que vous avez entre les mains en nous faisant parvenir l'adresse d'un ami, un collègue, ou un membre de la famille susceptible d'être intéressé. Nous lui enverrons gratuitement quelques exemplaires.

Vos suggestions pour que nous puissions mieux répondre à vos attentes sont également les bienvenues.

L'ARBR fêtera ses trente ans l'année prochaine. Avec vous nous poursuivrons le chemin.

Salut et fraternité

Le comité directeur

CREATION DE LA GARDE NATIONALE A ARRAS

La Révolution engagée, la peur des colères du petit peuple, prompt à exiger les changements promis, amène les bourgeois dans bien des villes et bourgs à s'organiser et s'armer contre les « débordements » populaires. Milices bourgeoises, Compagnies armées ou Gardes nationales volontaires, se multiplient dans le royaume sous diverses dénominations.

A Arras c'est, dans un premier temps, avec le large concours des différentes couches de la population que se crée la milice bourgeoise.

Le 28 juillet 1789 le mayeur et les échevins de la ville et de la cité convoquent à l'Hôtel de ville les membres d'un comité provisoire de la Garde bourgeoise constituée la semaine précédente.

Les 42 corporations, même les plus modestes, sont représentées : aux côtés de neuf avocats, deux procureurs, de nombreux commerçants et artisans on trouve un portefaix, un piqueur de grès et deux cordonniers mineurs.



Le 10 septembre 1789 est publié un Règlement en 20 articles pour la formation et la discipline de cette Garde bourgeoise « gratuite et volontaire ».

Un comité détermine le nombre d'hommes, répartis en différents postes (et notamment aux portes de la ville) qui monteront chaque jour la garde.

La Garde bourgeoise a pour mission de dissiper tous les attroupements, d'arrêter les perturbateurs du repos public, de désarmer les personnes retrouvées avec fusils, bayonnettes, épées ou sabres, sauf celles qui ont droit au port d'armes.

En février 1790 les municipalités ayant été élues (en janvier) l'Assemblée nationale décrète la création dans toutes les communes de compagnies armées chargées d'obéir aux réquisitions de l'administration municipale pour assurer la tranquillité publique.

Le 3 avril le corps municipal d'Arras rassemble les officiers de la garde bourgeoise qui adhèrent à cette proclamation. Les curés des 11 paroisses sont invités à annoncer au prône que les citoyens qui font le service de la garde nationale s'assembleront à l'issue de l'office du soir.

Le 4 avril les citoyens assemblés dans chaque paroisse décident de prêter le serment proposé : « Etre fidèle à la nation, à la loi et au Roy, de maintenir de tout leur pouvoir

sur la réquisition des corps administratifs et municipaux du royaume et de prêter pareillement sur les mêmes réquisitions, main forte à l'exécution des ordonnances de justice et à celles des décrets de l'Assemblée nationale acceptés et sanctionnés par le Roy ».

Le 6 avril la foule des gardes nationales des onze paroisses est assemblée en armes sur la grand' place et prête le serment. Après quoi un Te Deum est chanté à la cathédrale.

Le 23 juin les commissaires de la Garde nationale convoqués par la municipalité élaborent un nouveau projet d'organisation provisoire. Il comporte 13 articles ainsi résumés :

Chacune des six sections de la ville forme un bataillon composé du nombre de compagnies proportionné à la population de la section.

Chaque compagnie composée de 60 hommes (officiers et sous-officiers compris) est commandée par un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent-major, deux sergents quatre caporaux. Elle a un tambour

Chaque bataillon a un commandant son drapeau et porte drapeau et un adjudant.

Un commandant général est élu par les officiers et s/officiers de tous les bataillons et par 3 fusiliers choisis dans chaque compagnie.

Commandants, officiers et s/officiers sont élus pour un an.

Mais dès le 12 juin 1790 l'Assemblée nationale décide que tous les citoyens actifs (et eux seuls) doivent obligatoirement consentir au service de la garde nationale, destinée à assurer la police intérieure et le respect des lois.

Robespierre réagit contre cette conception policière de la Garde nationale (1). Il la conçoit comme devant être : « le peuple armé pour défendre les droits de l'homme et du citoyen contre toute violence qu'elle vienne de l'intérieur ou de l'extérieur ».

Il s'insurge à nouveau contre la distinction entre citoyens passifs (les plus pauvres) et citoyens actifs.

C'est à cette occasion que Robespierre invente la devise qui deviendra celle de la République, puisqu'il propose que les citoyens-soldats qui formeront la Garde nationale porteront, « Gravés sur leur poitrine les trois mots : LIBERTE EGALITE FRATERNITE .

Christian Lescureux

(à suivre)

(1) Discours aux Jacobins le 18 décembre 1790



LA GARDE NATIONALE PARISIENNE.